

« Monsieur d'Urfé, ayant à conférer avec vous de quelque affaire qui importe le service du Roy Monsieur mon filz, je désire que, incontinent la présente receue, vous me veniez trouver en ce lieu, où je vous verray volontiers, et y serez le bien venu. Et n'estant pour autre sujet, je ne vous la feray plus longue, que pour prier Dieu, Monsieur d'Urfé, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau, ce xii<sup>e</sup> jour de novembre 1613.

MARIE (1). »

On voit bien de quoi la reine voulait entretenir M. d'Urfé. Le même jour, elle envoyait un exprès porter à Diane de Châteaumorand cette lettre où elle dissimulait à peine un reproche sur sa précipitation :

« Madame de Chasteaumorand, sur l'advis qui m'a esté donné de quelque broullerie qui est survenue entre vous et les sieurs de Saint Geran et de Chetin, à l'occasion d'une sépulture qu'ilz avoient faicte eslever pour le corps de la feuë dame de Chetin, leur grand mère, que vous avez fait abattre de vostre mouvement particulier, et pour raison de quoy ilz ont assemblé plusieurs de leurs amis qui sont à présent à l'entour de vostre maison avec armes, j'ordonne présentement audict sieur de St Geran, par le courier que je ly despesche exprès, de se retirer, et séparer tous ceux qui sont assemblés sur ce subject ; et, oultre ce, j'ay voulu que led. courier vous ayt aussy porté ceste lettre, par laquelle je vous commande de contenir de vostre part toutes choses en l'estat qu'elles se retrouveront lors de la réception d'icelle, sans faire aulcune action ny procédures qui

---

(1) Cette lettre, comme les suivantes, est contresignée PHELYPEAUX.